

Erratum

Générale

colonial

## Erratum n° 15-39-1901 (concession Duparchy et Vigouroux).

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
15 juillet 1901

Numéro JO  
n° 39 du 15/07/1901

Date du numéro  
15 juillet 1901

### TEXTE INTÉGRAL

Par suite d'une erreur de copie, l'

#### article I

de l'arrêté du 31 Mai 1901 accordant la concession de divers terrains à MM. Duparchy et Vigouroux inséré au Journal Officiel du 15 Juin 1901 a été inexactement reproduit, Il doit être ainsi rectifié : Article Premier, — Sont concédés titre définitif à MM. Duparchy et Vigouroux les lots de terrain du plateau du Serpent désignés au plan en date du 9 Avril annexé à leur demande du même jour par les numéros suivants qui sont ceux du plan cadastral: N°2 d'une superficie de 10,000m<sup>2</sup> env. N°5 id. 1.430m<sup>2</sup>» N°10,11,12 et 9 bis réunis 14.500 m<sup>2</sup>» étant entendu que ces quatre lots suivront ensemble le sort de l'hôpital. N°65 d'une superficie de 1.150» env.» N°71 id. 1.430m<sup>2</sup>» N° 72 et 73, y compris la rue projetée séparant ces deux lots d'une superficie totale de 2.050m<sup>2</sup> environ. N° 92 et la moitié de la rue primitivement prévue en arrière soit une superficie de 950m<sup>2</sup>. N°118 d'une superficie de 1.200m<sup>2</sup> environ. Des maisons d'habitation en pierres sont élevées sur ces terrains, à l'exception du lot n° 5 qui n'est pas bâti.